



Edito

Mai 2023



Hénansal est en deuil, notre commune vient de perdre l'un des siens, l'un de ses acteurs à qui elle doit beaucoup, notre ancien maire, maire honoraire, **Jean Hervo**, qui s'est éteint le 15 avril dernier, au CH2P de Lamballe.

Au nom de l'ensemble du conseil municipal, des anciens élus comme des nouveaux, de tout le personnel communal, comme de toutes les personnes qui ont travaillé avec lui, je souhaite apporter, à notre ancien maire, un témoignage de reconnaissance à l'égard de l'homme. Jean a marqué d'une empreinte indélébile notre commune. C'était une personnalité charismatique, toujours accessible et disponible.

Sollicité par Jean Hamon, maire de l'époque, le mandat d'élu de Jean commença en mars 1977. Il a fait quatre mandats d'élus : au premier mandat, il a été second adjoint, ensuite au cours du deuxième mandat il a été premier adjoint. En 1993, à la suite du décès du maire en exercice, M. Jean Hamon, appuyé par l'équipe municipale en place, il se retrouve dans le fauteuil de premier magistrat de la commune. Il y restera jusqu'en 2001, après 24 années passées au sein de l'assemblée municipale.

Entouré par une équipe municipale motivée pour l'intérêt de la commune, mais aussi avec l'appui du secrétaire de mairie de l'époque M. LAUNAY Bertrand, Jean a su développer la commune. Il serait fastidieux de tout lister, mais on peut rappeler les plus importants projets au cours de ses années de maire : une grande partie de l'assainissement collectif dans le bourg avec la création de la lagune, la totalité de l'aménagement du bourg, l'entretien et la remise en état de la voirie communale, avec la mise en place du début des enrobés, l'implantation des panneaux signalétiques, la création d'une garderie municipale en 1995, la cantine devenue municipale en 1997, en 2000 la création et l'inauguration du groupe scolaire dont il était fier, l'effacement des réseaux, l'achat du terrain pour la création de la zone artisanale Les Philippiertes.

Sous son mandat, le choix a été fait en 1997 d'adhérer à Lamballe Communauté. Il participa notamment à la mise en place du transport collectif à la demande.

Le 18 mai 2001, sur arrêté du Préfet des Côtes d'Armor, Jean reçoit la distinction honorifique de Maire Honoraire. Cette distinction lui sera remise par notre ancien maire M. ROBILLARD le 4 janvier 2002.

Au-delà de son investissement dans la vie municipale, Jean était également très investi dans le monde associatif : notre mythique fête des battages, le club de football, le club des aînés.

Toute son action, tant municipale qu'associative et professionnelle, a été dictée par son sens de la justice et de l'équité. Jean a marqué son époque par sa présence et son engagement mais aussi par des qualités humaines unanimement reconnues, qui lui ont valu le respect de tous.

Nous adressons nos plus sincères condoléances à toute sa famille.

Sylvie HERVO, Maire

Horaires d'ouverture de la Mairie :
du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h30
Tous les après-midis : fermée au public SAUF sur
Rendez-Vous

Permanence des élus :
tous les samedis matin de 10h45 à 12h00

L'agence postale est ouverte
tous les matins :
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
Fermée le samedi



Le Conseil Municipal

NOUVEAU : retrouvez l'intégralité des procès-verbaux des Conseils Municipaux sur le site Internet, www.henansal.fr



Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 avril 2023 sous la présidence de Sylvie HERVO, Maire

Étaient présents : Madame HERVO Sylvie, Maire ; GOUAULT Yvonnick, GESREL Nathalie, BESNOUX Jean-Luc Adjoint, OLERON Régine, BROUARD Catherine, BOURDEL Laurence, BAUDET Tanguy, FAY Arnaud, ANDRIEUX David, HINGANT Marion, HAMON Jean-Baptiste, URFIE Anne-Sophie

Absents excusés : LE GUIRINEC Sonia représentée par HINGANT Marion, DURAND Pascal représenté par GOUAULT Yvonnick

Secrétaire : GOUAULT Yvonnick

-Approbation du compte administratif 2022 de la commune et affectation du résultat 2022 :

Fonctionnement		Investissement	
Recettes	956 757.64 €	Recettes	496 516.93 €
Dépenses	716 700.61 €	Dépenses	580 599.21 €
Résultat 2022	240 057.03 €	Résultat 2022	-84 082.28 €
		Excédent 2021	581 775.94 €
Résultat de clôture 2022	240 057.03 €	Résultat de clôture 2022	497 693.66 €

Le déficit d'investissement de 2022 s'explique par la compensation financière de RTE pour les travaux de réfection de voirie communale reçue en 2021 alors que les travaux ont été réalisés et payés en 2022.

Le résultat d'investissement 2022 est de 497 693.66 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf Mme le Maire qui ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée, approuve le compte administratif 2022 pour le budget général en fonctionnement et en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation des résultats 2022 au budget communal.

-Approbation du compte administratif 2022 budget Lotissement Bel Air

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf Mme le Maire qui ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée, approuve le compte administratif 2022 du budget Lotissement Bel Air en fonctionnement et en investissement.

-Affectation du résultat 2022 du budget Lotissement de Bel Air

Selon le compte de gestion 2022 et le compte administratif 2022 du budget Lotissement Bel Air, le résultat à la clôture de l'exercice 2022 est le suivant : + 42 048.11 € en fonctionnement et + 65 925.69 € en investissement . Ces sommes seront réaffectés en recette de fonctionnement et en recette d'investissement sur le budget 2023. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation des résultats 2022 au budget Lotissement Bel Air.

-Vote des taux d'imposition 2023

Mme le Maire rappelle que depuis cette année, les communes peuvent à nouveau voter un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Mme le Maire propose à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023, au vu de la hausse des bases de l'état déjà appliquée. Ainsi, les taux communaux se déclinent comme suit :

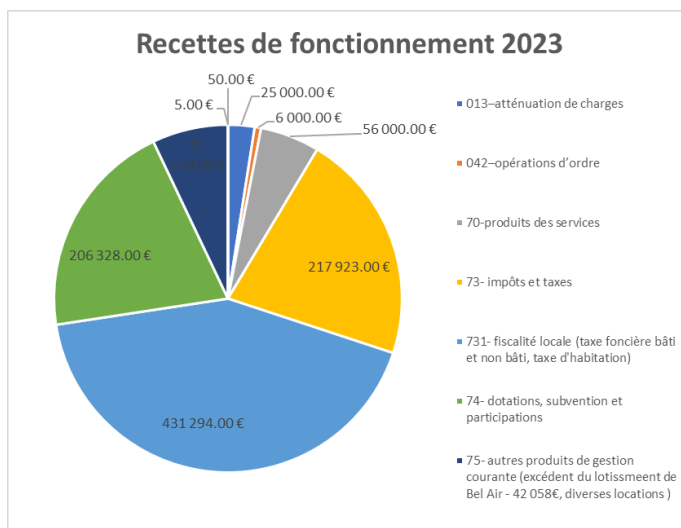
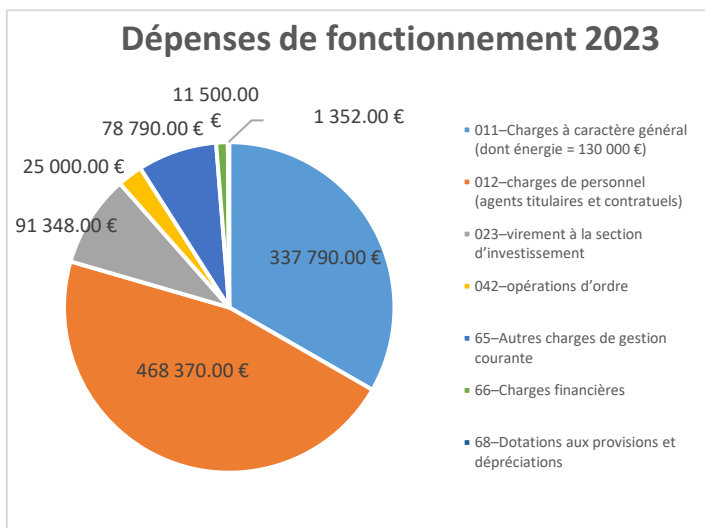
- Taxe foncière bâtie (TFB) = 33,66 %
- Taxe foncière non bâtie (TFNB) = 78,08 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) = 12,32 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2023 et décide d'appliquer les taux ci-avant.

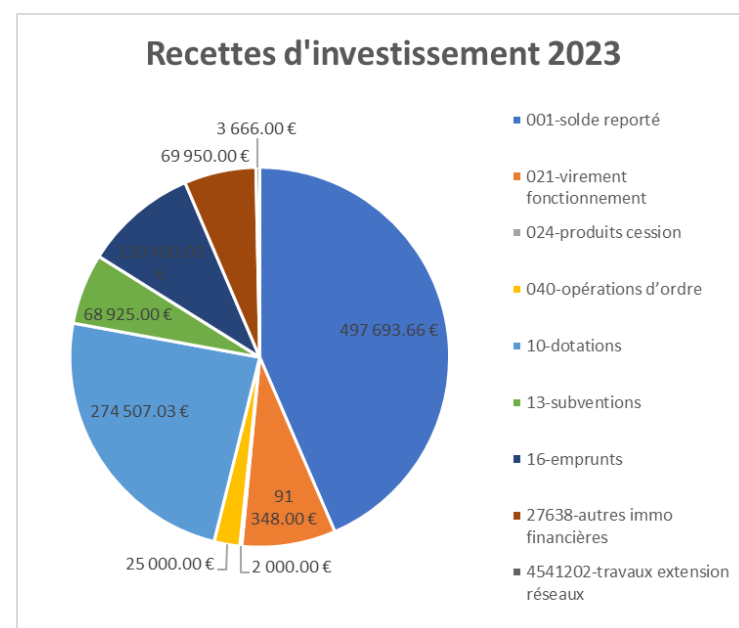
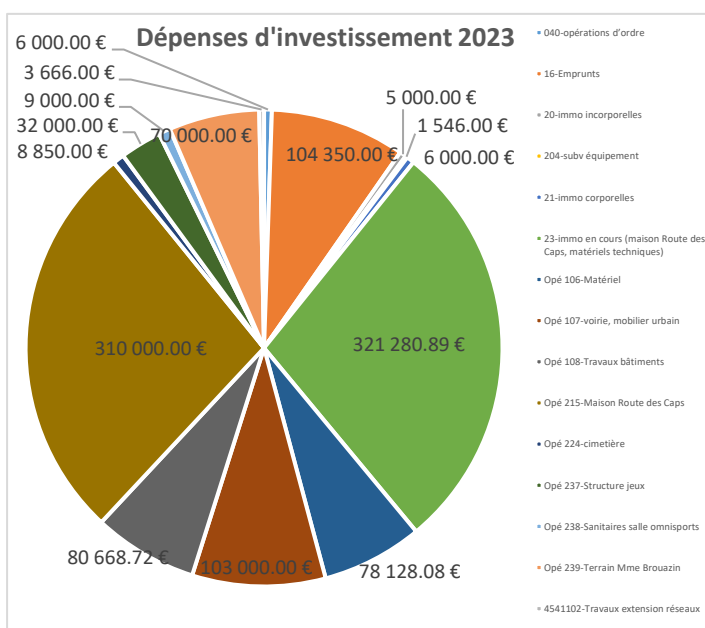
-Vote du Budget Primitif de la commune 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif 2023 de la commune tel qu'il est présenté.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 1 014 150 €.



Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à la somme de 1 139 489,69 €



-Vote du Budget 2023 du Lotissement Bel Air : Le budget 2023 du lotissement de Bel Air s'équilibre en fonctionnement à 43 548.11 € et en investissement à 65 925.69 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget primitif 2023 du Lotissement Bel Air tel qu'il est présenté.



Le Conseil Municipal s'est réuni le 14 avril 2023 sous la présidence de Sylvie HERVO, Maire

Étaient présents : Madame HERVO Sylvie, Maire ; GOUAULT Yvonnick, GESREL Nathalie, BESNOUX Jean-Luc Adjoint, DURAND Pascal, BOURDEL Laurence, BAUDET Tanguy, FAY Arnaud, ANDRIEUX David, HINGANT Marion, URFIE Anne-Sophie

Absents excusés : Sonia Le GUIRINEC donne pouvoir pour la séance à Marion HINGANT, Régine OLERON donne pouvoir pour la séance à Anne-Sophie URFIE, Catherine BROUARD donne pouvoir pour la séance à Yvonnick GOUAULT, Jean-Baptiste HAMON donne pouvoir pour la séance à Sylvie HERVO

Secrétaire : GESREL Nathalie

-Transfert de la compétence gaz : Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, de transférer la compétence gaz au SDE22

Points divers : Présentation des plans de la maison route des caps

Prochaine réunion de conseil : le 2 mai 2023



Vie Communale

Etat civil

Naissance :

Nevenn RELANDEAU-NOURY, né le 5 avril 2023, fils de Noël RELANDEAU et Emeline NOURY, domiciliés 21 Les Landes Juhel.

La municipalité présente tous ses vœux de bonheur au bébé et félicitations aux parents

Urbanisme

Déclaration Préalable de travaux

DP 022 077 23Q0004 – 43, lotissement de Bel Air – Clôture
DP 022 077 23Q0005 – 42, lotissement de Bel Air – Clôture
DP 022 077 23Q0006 – Le Frost – Création et remplacement d'ouvertures
DP 022 077 23Q0007 – 40, lotissement de Bel Air – Extension carport et bardage
DP 022 077 23Q0008 – 3, lotissement du Bois Saudrais – Pose de panneaux photovoltaïques
DP 022 077 23Q0009 – 2, le Point du Jour – Clôture et enduit
DP 022 077 23Q0010 – 27, Beausoleil – Rénovation de façades
DP 022 077 23Q0011 – 15, route des Caps – Agrandissement
DP 022 077 23Q0012 – 19, la Ville Mulon – Construction mur de soubassement

- ▶ **Cérémonie du 8 mai** : Rassemblement à la mairie à 11h15. Dépôt de gerbe au monument aux morts à 11h30, allocution de Madame le Maire et rappel des enfants de Hénansal morts pour la France au cours de la guerre 39-45. N'oubliez pas vos décorations. A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi au foyer rural.
- ▶ **Marché de Lylou** : Petite escapade shopping avec le marché de Lylou : **vente de vêtements, bijoux et accessoires.**
Le mardi 2 et mercredi 3 mai 2023. Venez découvrir la nouvelle collection de 10h à 19h au foyer rural.



Vie Associative

- ▶ **Club des aînés** : Rencontres bimensuelles au foyer rural à 14h
Jeudi 4 mai avec les anniversaires de mars et avril, Mercredi 17 mai et Jeudi 1^{er} juin.
- ▶ **Théâtre** : Vente de plats à emporter au profit de l'Ecole de théâtre d'Hénansal
Saucisse façon rougail /riz ou Bœuf carotte/Pomme de terre (Traiteur C'chaud) - 10€ la part,
Commande au 06.49.10.18.80 - **Commandes à retirer le mardi 16 mai à partir de 17h.**
 Spectacle le 6 juin au foyer rural de Hénansal

HDB Foot :



Planning équipe 1 :

07/05 – 15h30 : Hénansal 1 – Bourseul
14/05 – 15h30 : St Méloir – Hénansal 1

Planning équipe 2 :

07/05 – 15h30 : Hénansal 2 – Js Landéhen 3
14/05 – 15h30 : Hénansal 2 – Ruca 2



Lamballe Terre & Mer

- ✓ **AGENDA Relais Petite Enfance** – Jeudi 11 mai et lundi 12 juin espaces jeux, salle de motricité –
Programme des animations sur le site de LTM. *Inscription au 02.96.32.98.92 ou rpe-stalban@lamballe-terre-mer.bzh*
- ✓ **Enfance-Jeunesse** : Eté 2023 – C'est parti pour les inscriptions
Inscriptions en ligne aux activités 3-17 ans :
 - ✓ Séjours 7-17 ans du vendredi 26 mai 19h00 au mercredi 7 juin,
 - ✓ Accueils de loisirs 3-11 ans et mini-camps du vendredi 9 juin 19h00 au mercredi 21 juin,
 - ✓ Animations 11-17 ans à partir du vendredi 16 juin 19h00 (dans la limite des places disponibles).
- ✓ **Mobilités – Transports scolaire** : Scolibus – Inscriptions 2023-2024
Les demandes d'inscriptions peuvent se faire directement en ligne sur le site distribus.bzh, ou via le formulaire (accessible auprès de votre Mairie et sur le site distribus.bzh) qui est à renvoyer à contact.distribus@transdev.com ou par courrier à Transdev CAT 22, Réseau Distribus, 7 rue Max Le Bail, 22000 Saint-Brieuc.
Les inscriptions se déroulent **du 30 mai au 21 juillet 2023** et sont annuelles. Après cette date, une majoration de 30 € par enfant s'appliquera. L'inscription à l'établissement scolaire ne déclenche pas celle aux transports scolaires.
- ✓ **A l'occasion du 75^{ème} anniversaire du centre de secours d'Hénanbihen et des 10 ans du nouveau centre, les sapeurs-pompiers vous ouvrent leurs portes le samedi 6 mai 2023.** A l'occasion de cette journée, vous pourrez rencontrer vos sapeurs-pompiers autour de diverses animations et ateliers, ainsi que les véhicules du centre, il vous sera possible de venir vous restaurer sur place. Les pompiers vous attendent nombreux.

Date limite d'envoi d'article pour le prochain numéro :
15 mai 2023

Imprimeur gérant : Sylvie HERVO,
Maire de Hénansal

Mairie de Hénansal
2 rue de la Mairie – 22400 HENANSAL
Tél. : 02 96 31 50 02
Mail : commune.henansal@wanadoo.fr
www.henansal.fr